

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SG Epargne Entreprise Diversifiée Solidaire SR2

Société de gestion : FIL Gestion

ISIN: FR0014001F33

<https://www.fidelity.fr>

Appeler le +33 (0)1.73.04.30.00 pour de plus amples informations.

FIL Gestion fait partie du groupe de sociétés Fidelity.

Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de FIL Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce PRIIP est autorisé en France.

FIL Gestion est agréée en France et réglementée par Autorité des marchés financiers (AMF).

Date de publication: 31/03/2025

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Le Fonds est un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE).

Catégorie de produits visés par le Règlement SFDR: Article 9 (Le Fonds a un objectif d'investissement durable).

Durée

Le FCPE est créé pour une durée de 99 ans à compter de son agrément initiale à savoir le 26 janvier 2021.

Objectifs

Objectif: Le Fonds est un FCPE nourricier investi en totalité et en permanence en actions de la SICAV de droit français Choix solidaire (le "Fonds Maître") gérée par ECOFI INVESTISSEMENTS, et à titre accessoire en liquidités et/ou emprunts d'espèces. Son objectif de gestion est le même que celui de son maître, à savoir: « Les actions sont des actions de catégorie CS du Fonds Maître. Le Fonds Maître a pour objectif de surperformer son indicateur de référence par une allocation discrétionnaire en actions et en instruments de taux, en ce compris des obligations durables et sociales, émis par des émetteurs situés en Europe (sans exposition aux marchés émergents) et sélectionnés selon des critères éthiques. A travers son approche ESG et l'investissement en obligations durables et sociales, le Fonds Maître a pour objectif de contribuer aux ODD 3 (bonne santé & bien-être), ODD 5 (égalité des sexes) et ODD 8 (travail décent et croissance économique) en ayant un pourcentage d'actifs d'alignés supérieur à celui de son univers d'investissement. Elle intègre également l'intensité carbone dans son objectif de gestion avec pour objectif d'obtenir une intensité carbone inférieure à celle de son univers d'investissement. »

Politique d'investissement: Le Fonds sera investi à hauteur de 85% minimum de l'actif en actions du Fonds Maître et à titre accessoire en liquidités et/ou emprunts d'espèces. Rappel de la stratégie d'investissement du Fonds Maître: « La gestion de la SICAV repose sur une gestion discrétionnaire combinant l'utilisation d'OPC, d'instruments financiers et d'instruments financiers à terme. Elle intègre de façon systématique une analyse ESG de son univers d'investissement fondée sur notre méthodologie propriétaire PRISME (Planète, Respect, Impact, Solidaire, Mesure, Engagement). »

Procédure d'investissement: Le FCPE applique les processus d'investissement du Fonds Maître à savoir: La gestion du Fonds Maître repose sur une gestion discrétionnaire combinant l'utilisation d'OPC, d'instruments financiers et d'instruments financiers à terme combinant l'utilisation d'OPC, d'instruments financiers et d'instruments financiers à terme. Elle intègre de façon systématique une analyse ESG de son univers d'investissement fondée sur notre méthodologie propriétaire PRISME (Planète, Respect, Impact, Solidaire, Mesure, Engagement). Cette analyse influence de façon significative la sélection des instruments dans lesquels l'OPC investit et conduit à réduire l'univers d'investissement initial de l'OPC de 25% minimum. Elle repose sur les trois principes suivants:

- Exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles : Sont exclus du

périmètre d'investissement les Etats désignés comme des paradis fiscaux, les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal, les entreprises impliquées dans la production d'armements controversés, les jeux d'argent, la production de tabac, les pesticides, les énergies fossiles non conventionnelles, l'extraction et la production d'énergie liée au charbon, au pétrole et au gaz.

- Sélection des émetteurs au regard de leur note PRISME : La performance ESG des émetteurs est obtenue selon une approche « best in universe » et se fonde sur la note PRISME des émetteurs. Elle inclut l'évaluation ESG des émetteurs fournie par Moody's ESG Solutions avec une surpondération des indicateurs de résultat et une surpondération de 9 critères à fort impact ESG (3 critères par domaine E, S et G). Au sein de cette note, les trois domaines E, S et G sont équipondérés. En fonction de leur note PRISME (compris entre 0 et 10, 10 étant la meilleure note), les émetteurs sont répartis en déciles (le décile 1 intégrant les émetteurs les mieux notés). L'OPC peut investir dans les émetteurs appartenant aux déciles 1 à 6. Il ne peut pas investir dans des sociétés non notées d'un point de vue ESG et des OPC externes.

- Gestion des émetteurs controversés : Les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 4 et 5 ainsi que les Etats ne faisant pas preuve de la mise en place du cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie sont exclus. La SICAV est investie, directement ou indirectement, à 55% minimum de son actif net, en instruments de taux (obligations, titres de créance négociables et autres instruments du marché monétaire) libellés en euro dont 10% maximum de l'actif net en obligations convertibles/échangeables.

Ces instruments de taux sont émis par des Etats souverains et/ou des entreprises publiques, parapubliques ou privées situés essentiellement en Europe ou hors de l'Europe mais au sein de la zone OCDE (10% maximum de l'actif net). Dans cette limite, la SICAV investit à 10% minimum de son actif net en obligations sociales ou durables respectant les principes définis par les Social Bond Principles et/ou les Sustainability Bond Principles de l'International Capital Market Association.

Le portefeuille est principalement investi en titres de catégorie « Investment Grade » (par exemple de notation supérieure ou égale à « BBB- » dans l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch Ratings, ou de notation supérieure ou égale à « Baa3 » dans celle de Moody's ou de notation équivalente selon la politique de notation interne de la société de gestion). Le Fonds Maître pourra investir jusqu'à 10% maximum de son actif en titres de catégorie « Non Investment Grade » (par exemple de notation comprise entre « BB- » et « BB+ » dans l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch Ratings, ou de notation comprise entre « Baa3 » et « Ba1 » dans celle de Moody's ou de notation équivalente selon la politique de notation interne de la société de gestion). En cas de dégradation, les titres concernés feront l'objet d'une appréciation par la Société de gestion qui évaluera l'opportunité de garder ou non les titres concernés en portefeuille tout en retenant comme critère l'intérêt des

actionnaires et le respect des ratio précités.

La Société de gestion apprécie la notation d'un titre considéré en retenant la notation de l'émission concernée ou à défaut celle de son émetteur selon une politique de notation interne. Cette politique de notation interne prévoit, en matière de sélection et de suivi des titres, que la Société de gestion privilégie systématiquement sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des actionnaires. En tout état de cause, la Société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux agences de notation et procède ainsi à sa propre analyse de crédit dans la sélection des titres, selon un processus interne indépendant.

La fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle le Fonds Maître est gérée est comprise entre « -2 » et « +7 »

Le Fonds Maître peut être investie, à 35% maximum de son actif net, en actions libellées en euro, négociées sur un marché réglementé ou organisé, d'émetteurs dont le siège social est situé en Europe et constituant les grandes et moyennes capitalisations boursières. Le Fonds Maître est investie entre 5% et 10% maximum de son actif net en investissements titres solidaires. La rémunération exigée tient compte de l'objectif social de ces entreprises solidaires et peut donc être inférieure à celle du marché. Les titres émis se caractérisent généralement par leur faible liquidité. La part des émetteurs français visés à l'article L. 3332-17-1 du Code du travail représente quant à elle au minimum 5% de l'encours de le Fonds Maître.

Instruments dérivés et techniques: Le Fonds Maître applique la stratégie suivante : « Le Fonds Maître peut intervenir, en exposition ou en couverture, aux risques de taux, d'actions ou de change, sur des contrats financiers à terme ferme ou conditionnel, négociés sur les marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers, et/ou négociés de gré à gré. Aucune couverture systématique n'étant appliquée sur l'un des risques précités. Aucune couverture systématique étant appliquée sur l'un des risques précités.

Pour la gestion de sa trésorerie, le Fonds Maître recourt à des dépôts, des emprunts d'espèces, des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. L'OPC peut investir, jusqu'à 10% maximum de son actif net, en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA de droit français. Pour la gestion de sa trésorerie, le Fonds Maître aura recours à des dépôts, des emprunts d'espèces, des opérations d'acquisitions et de cessions

temporaires de titres, et à des parts ou actions d'OPC de droit français ou étrangers monétaires ou relevant de la classification AMF « obligations et autres titres de créance libellés en euro » ou équivalente selon la société de gestion. Ces OPC peuvent être gérés ou promus par la Société de Gestion du Fonds Maître ou l'une de ses filiales.»

Référence: L'indicateur de référence du Fonds Maître est : « 65% Bloomberg Euro Aggregate 1-3 ans Total Return (cours de clôture et coupons nets réinvestis) ; 25% FCI EMU 50 (cours de clôture et dividendes nets réinvestis) ; 10% ESTR. La gestion financière du Fonds Maître ne vise pas à répliquer cet indice, le Fonds Maître n'étant ni indiciel ni à référence indiciel. Cet indice ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement de la SICAV mais permet à l'investisseur d'appréhender la performance et le risque qu'il peut attendre de son investissement dans la SICAV.

Affectation des revenus et des plus ou moins values: capitalisation.

Devise de référence du Fonds Maître: EUR

Méthode de gestion des risques du Fonds Maître : Par les engagements.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat:

La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, au Royaume-Uni et des jours de bourse fermés à Londres et à Paris. Les demandes de souscriptions et rachats sont centralisées chaque jour de calcul de la valeur liquidative jusqu'à 11H et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, calculée le lendemain. **Affectation des sommes distribuables :** capitalisation

Informations complémentaires: Pour plus d'informations, veuillez vous référer au Règlement et aux rapports périodiques. Ces documents sont disponibles gratuitement auprès de FIL Gestion - 21, avenue Kléber - 75116 Paris et en ligne à tout moment sur www.fidelity.fr.

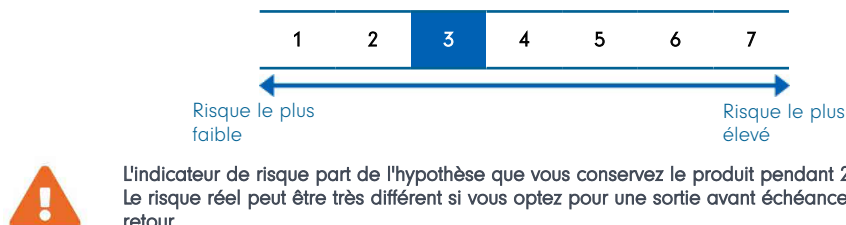
Dépositaire: Société Générale

Investisseur de détail visé

Fonds ouvert à tous souscripteurs ayant une connaissance des marchés financiers. Ceux qui n'ont pas de connaissance ou d'expérience de base peuvent obtenir des conseils financiers indépendants avant d'investir dans ce Fond. Les investisseurs potentiels devraient être en mesure de détenir cet investissement pendant au moins 2 ans et devraient s'assurer qu'ils acceptent le niveau de risque indiqué par la mesure SRI fournie.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires: Risque de liquidité

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si FIL Gestion n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée: 2 ans Exemple d'investissement : EUR 10 000 Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 930 EUR	8 180 EUR
	Rendement annuel moyen	-30,7 %	-9,5 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 600 EUR	9 020 EUR
	Rendement annuel moyen	-14,0 %	-5,0 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 880 EUR	9 930 EUR
	Rendement annuel moyen	-1,2 %	-0,3 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 010 EUR	11 360 EUR
	Rendement annuel moyen	10,1 %	6,6 %

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 10/2021 et 10/2023.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 04/2015 et 04/2017.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 09/2022 et 09/2024.

Que se passe-t-il si FIL Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

L'actif et le passif de ce produit sont indépendants de ceux de FIL Gestion. Il n'y a pas de responsabilité solidaire ou conjointe entre le produit et la société FIL Gestion. Le produit ne serait pas responsable si FIL Gestion ou tout prestataire de services délégué devait faire faillite ou être défaillant.

Les actifs de ce produit sont échangés sur un marché boursier et le règlement de ces transactions n'est pas affecté par la position de FIL Gestion.

Ce produit ne participe pas à un système d'indemnisation des investisseurs.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans
Coûts totaux	428 EUR	569 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4,3 %	2,9 % par an

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,5 % avant déduction des coûts et de -0,3 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	295 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,35 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	133 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 2 ans

La période de détention recommandée s'appuie sur notre évaluation des caractéristiques de risque/rendement et sur le coût du produit.

Traitement des ordres: La valeur liquidative est déterminée chaque jour (jour J). Elle est publiée le lendemain à 17h00 (J+1). La centralisation des ordres de souscription et rachat a lieu chaque jour avant 18h30 le jour J-1. Le règlement des souscriptions et des rachats se déroule en J+1.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous souhaitez faire une réclamation concernant ce produit ou la gestion de FIL Gestion. Vous pouvez initier une réclamation via le site [fidelity.fr](https://www.fidelity.fr) ou écrire à FIL Gestion - 21, avenue Kléber - 75116 Paris. Si vous avez une réclamation à l'encontre de la personne qui vous a vendu ce produit, vous pouvez la contacter afin de connaître sa procédure de réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous pouvez trouver le règlement, les documents clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris diverses politiques publiées (la politique d'investissement durable et la politique de rémunération par exemple) du produit, sur notre site Internet www.fidelity.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de FIL Gestion.

De plus amples informations concernant la performance passée du produit, y compris les calculs des scénarios de performance précédents qui sont publiés mensuellement, sont disponibles sur www.fidelity.fr.

Des informations sur la performance du produit pour les 10 dernières années sont disponibles sur www.fidelity.fr. De plus amples informations concernant la performance passée du produit pour les 10 dernières années, y compris les calculs des scénarios de performance précédents qui sont publiés mensuellement, sont disponibles sur <https://www.priipsdocuments.com/Fidelity/?isin=FR001400IF33&lang=fr&kid=no>.